

Procès-verbal de la réunion tenue le mardi 19 février 2013 à 18h30 à Bruxelles.

RÉF: CDWP/13.02/WG

Présents: VZF: Freddy HOSTE – Dirk POELMANS
FFBN: Billy WILLIAMS
Wouter GEORGES, secrétaire général

Excusé: Pierre GEERAERTS

1. Approbation PV réunion précédente CDWP 29.01.2013

Le procès-verbal est lu et approuvé.

2. Courrier

La Commission de Discipline a pris connaissance du courrier suivant ou de l'information suivante:

- Email arbitre B. BAETENS pour confirmer le rapport de son collègue – arbitre P. BLEYAERT au sujet du match HZS-MZVA.
- Correspondances & mails sur le match RSCM-CNT et la suspension du coach F. DROULEZ. La CDWP rappelle que les arbitres ne sont pas qualifiés à donner autorisation - ou pas - sur le droit de participation des joueurs & coaches.
- Plainte irrecevable de WP AZSC au sujet du match KWK-AZSC et la suspension du coach R. VAN PETEGHEM. La CDWP ne pourra pas donner suite à ce courrier.

3. Examen rapports arbitres

3.1. Match 1059/SH I MZV – RSCM du 21/01/2013: rapport arbitre S. VANAUTRYVE

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre S. VANAUTRYVE.

Invité et présent: S. DE LANGHE (joueur MZV)

Après avoir entendu S. DE LANGHE (joueur MZV), qui donne sa version des faits et qui donne des précisions sur son comportement lors de l'incident en question, la Commission de Discipline juge que sa période de suspension jusqu'à la date de comparution doit être considérée comme suffisante et que la CDWP n'infligera aucune suspension supplémentaire au joueur. Par conséquent le joueur S. DE LANGHE (MZV) est dorénavant de nouveau autorisé à jouer.

Frais de la séance : à charge de FRBN

3.2. Match 4051/SH IV EN – ORCA du 26/01/2013: rapport arbitre D. BOURGEOIS

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre D. BOURGEOIS.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **1 match** pour le joueur **T. HENCKENS (ORCA)** pour carte rouge (rouspétance). Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

3.3. Match 7026/U17 OSC – BZK du 27/01/2013: rapport arbitre R. CELIE

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre R. CELIE.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **2 matches** pour le joueur **S. BEIRENS (OSC)** pour brutalité. Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

3.4. Match 2054/SH II BZK – HZS du 02/02/2013: rapport arbitre K. DE BOECK

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre K. DE BOECK.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **1 match** pour le joueur **S. VANDENHOUDT (HZS)** pour contestations continues de décisions arbitrales. Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

3.5. Match 8228/U15 MZVA – CCM du 09/02/2013: rapport arbitre J. VAN PUYVELDE

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre J. VAN PUYVELDE.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **2 matches** pour le joueur **M. BENABDELAOUAHED (CCM)** pour brutalité. Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

4. Divers

- Le calendrier des réunions mars-avril est adapté :

- Lundi 18 mars 2013 – 18h30 (au lieu de 19.03.13)
- Lundi 22 avril 2013 – 18h30 (au lieu de 23.04.13)

- D. POELMANS propose d'établir une note officielle avec des instructions et interprétations importantes.

Plusieurs points seront établis sur l'introduction / l'envoi de rapports d'arbitres, sur la différence entre rouspétance, contestation de décision arbitrale, violence verbale etc. ainsi que sur l'application des cartes jaunes / rouges à l'issue des matches 1^{ère} équipe / RES (= 1 seul match).

- D. POELMANS transmet la version adaptée du Tableau des Sanctions Automatiques aux membres de la CDWP. À la suite de ce document la CDWP contactera quelques fédérations nationales (HOL, DEN, SUI, GBR) au sujet de leurs règlements et procédures disciplinaires afin d'élaborer éventuellement au sein de la FRBN une gestion plus rationnelle et plus efficace des rapports et des matières disciplinaires.

Le rapporteur, Wouter GEORGES, Secrétaire-général

**Prochaine réunion Commission de Discipline Water-polo:
LUNDI 18 MARS 2013 – 18h30 - BUREAU FEDERAL BRUXELLES**